



An Agricultural
Sciences Company

Benevia®

Insecticide

Plus de pérennité pour vos productions légumières
Benevia®, le choix de l'innovation dès le départ

NOUVEL OUTIL CONTRE LES RAVAGEURS PIQUEURS-SUCEURS ET BROYEURS en culture de concombre, courgette, cornichon, melon, pastèque, potiron, aubergine et tomate

Cyazypyr®⁽¹⁾ est la deuxième matière active de la famille des diamides. Elle permet le contrôle d'un très large spectre de ravageurs piqueurs, suceurs et broyeurs. Elle assure une protection des feuilles et des fruits contre de nombreuses espèces de ravageurs comme les aleurodes, les lépidoptères, les pucerons, les thrips et les mouches. Selon le schéma de classification internationale IRAC (www.irac-online.org), le mode d'action du Cyazypyr® appartient au groupe 28 (Modulateurs des Récepteurs à Ryanodine – famille des diamides) et offre un nouveau mode d'action pour le contrôle des ravageurs, résistants ou non à certaines familles chimiques.

Cyazypyr® est un nouvel outil de prévention du risque d'apparition de résistances.

L'alimentation des ravageurs est stoppée en quelques

minutes, limitant les dommages sur les feuilles et les fruits ainsi que la transmission des maladies virales.

Cyazypyr®, appliqué tôt dans la stratégie de gestion des ravageurs, permet une excellente protection de la culture et une réduction des stress induits, préservant ainsi le potentiel maximum de rendement de la culture.

Cyazypyr® est efficace sur plusieurs stades de développement des ravageurs. Il présente une très faible toxicité vis-à-vis des arthropodes non cibles, permettant aux populations d'auxiliaires de se maintenir au cours de la saison et d'assurer leur fonction de régulation naturelle.

Utilisé au début d'une infestation de ravageurs, Cyazypyr® prévient ou retarde la croissance des populations de ravageurs très prolifiques tels que les pucerons, aleurodes et thrips.

UNE FORMULATION POUR LES APPLICATIONS EN TRAITEMENT DES PARTIES AERIENNES

Benevia®, composé de 100 g/L de Cyazypyr®⁽¹⁾, est utilisable uniquement en cultures sous abris et en traitement des parties aériennes pour la protection insecticide des légumes. Benevia® est autorisé sur ces cultures de 0,4 L/ha à 1,125 L/ha en fonction des usages (voir la fiche d'identité ci-après) - 4 applications maximum par culture et par an, du stade BBCH 12 au stade BBCH 89.

Traitement des parties aériennes : Benevia® montre une excellente activité translaminare. De plus, Benevia® est mis à l'abri du lessivage deux heures après application et après séchage complet du feuillage et jusqu'à 25 mm.

⁽¹⁾ Marque déposée de la matière active Cyantraniliprole

- SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
- Peut porter atteinte à la faune auxiliaire et aux insectes pollinisateurs. Éviter toute exposition inutile.
- Agiter le produit dans son emballage avant l'application.

Benevia® - Suspension concentrée huileuse [OD] contenant 100 g/L (10,22% p/p) de cyantraniliprole⁽¹⁾. AMM n°2169999. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. ⁽¹⁾ Matière active de Cyazypyr®. Benevia et Cyazypyr sont des marques déposées de FMC Corporation et/ou de l'une de ses filiales. Homologué et distribué par FMC France - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - France. Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr. Dangereux. Respecter les conditions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Crédits photos : Shutterstock - 12/22



ATTENTION - H317-Peut provoquer une allergie cutanée. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401-Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

FICHE D'IDENTITÉ

AMM N°	2169999	FORMULATION	Suspension concentrée huileuse (OD)
COMPOSITION	Cyazypyr® 100 g/L	GROUPE IRAC	28 (Diamides)
SITUATION	Culture sous abris		
USAGES, CULTURES ET DOSES	• Aleurodes : Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>), Aleurode des serres (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>) • Chenilles phytophages : Noctuelle gamma (<i>Autographa gamma</i>), Noctuelle de la tomate (<i>Chrysodeixis chalcites</i>), Héliothis (<i>Helicoverpa armigera</i>), Légionnaire de la betterave (<i>Spodoptera exigua</i>), Noctuelle méditerranéenne (<i>Spodoptera littoralis</i>) et Mineuse de la tomate (<i>Tuta absoluta</i>) • Pucerons : Puceron du melon (<i>Aphis gossypii</i>) : - Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible ; Tomate et Aubergine : de 0,6L/ha (jeunes plantes) à 0,75 L/ha (plantes adultes) jusqu'à 1,125 L/ha pour 1500 L/ha de bouillie. - Melon, Pastèque, Potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible : de 0,6L/ha (jeunes plantes) à 0,75 L/ha (plantes adultes) • Thrips : Thrips californien (<i>Frankliniella occidentalis</i>), Thrips du tabac (<i>Thrips tabaci</i>) - Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible ; Tomate et Aubergine : 0,75 L/ha et jusqu'à 1,125 L/ha pour 1500 L/ha de bouillie. - Melon, Pastèque, Potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible : 0,75 L/ha • Mouches : Mineuse (<i>Liriomyza spp</i>) - Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible ; Tomate et Aubergine : 0,4 L/ha jusqu'à 0,6 L/ha pour 1500 L/ha de bouillie. - Melon, Pastèque, Potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible : 0,4 L/ha		
CLASSEMENT	H317 - H410	NB D'APP.	4 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum entre les applications : 7 jours
PÉRIODE D'APP.	BBCH 12 à BBCH 89	DAR / DRE	1 jour / 48 heures

PROTECTION LARGE SPECTRE DÈS LA REPRISE DE LA CULTURE

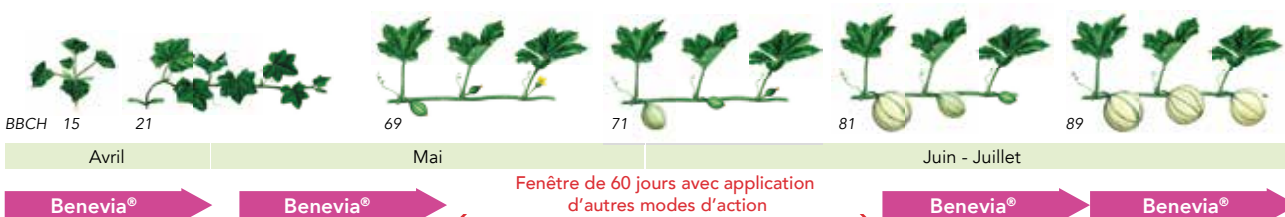
Afin de positionner les traitements de façon optimale, se référer aux Bulletins de Santé du végétal des DRAAF ou aux bulletins techniques des services agronomiques des organisations professionnelles.

Positionnement en culture de tomate sous serre, en situation d'infestation d'aleurodes, chenilles phytophages, mineuses, mouches, pucerons et/ou thrips



Afin de maximiser l'efficacité de Benevia®, il convient d'opter pour un positionnement préventif et d'effectuer l'application au début des pontes, avant l'éclosion des œufs et surtout avant l'apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Renouveler l'application 7 à 10 jours plus tard, en fonction de la pression du ravageur.

Positionnement en culture de melon en situation d'infestation de chenilles phytophages, thrips, aleurodes, pucerons et mouches



Afin de maximiser l'efficacité de Benevia®, il convient d'opter pour un positionnement dès la détection des tous premiers ravageurs sur la culture, avant l'apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Renouveler l'application 7 à 10 jours plus tard, en fonction de la pression du ravageur.

Benevia®, appliqué dès la reprise de la culture (BBCH12), offre une excellente protection contre un large spectre de ravageurs, réduisant pour certains d'entre eux la probabilité qu'ils transmettent des maladies virales.

Afin de prévenir l'apparition ou le développement de phénomènes de résistance, Benevia® doit s'intégrer dans un programme de traitement contenant des insecticides à modes d'action différents. Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officielles des mélanges de produits phytopharmaceutiques.